

> PATRIMOINE ET NUMÉRIQUE

La Bibliothèque numérique pour le handicap (BNH)



Direction
du Livre
et de la Lecture



<http://bnh.numilog.com>

L'accès à la culture et à la lecture, facteur important d'intégration dans la société des personnes en situation de handicap, est une priorité affirmée des institutions publiques. La loi du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (transposition d'une directive¹ européenne de mai 2001) prévoit une exception au bénéfice de ces personnes afin de favoriser leur accès aux oeuvres².

Les institutions publiques locales et les représentants de la société civile se sont donc mobilisées pour mettre à disposition des personnes handicapées l'information et les oeuvres de l'esprit.

L'objectif de la Bibliothèque numérique pour le Handicap, créée par la ville de Boulogne-Billancourt (région parisienne) en 2005, est de permettre à toute personne confrontée à un handicap d'emprunter un choix d'oeuvres littéraires numérisées. Elle repose sur la conviction que l'édition numérique est le moyen d'accès à la lecture le mieux adapté aux personnes en situation de handicap.

L'intérêt de ce projet unique en France repose sur l'innovation technologique, la recherche de partenariats multiples et le souci constant d'évaluation.

UN PROJET INNOVANT

La BnH fonctionne comme une bibliothèque publique, en achetant des livres numériques dans le commerce pour les mettre à disposition de ses lecteurs. Elle est ouverte sur inscription à toute personne en situation de handicap quel qu'il soit, et quel que soit son lieu de résidence. La consultation se fait par téléchargement via Internet en utilisant un matériel informatique de base et des logiciels de lecture gratuits.

UN PROJET MULTIPARTENARIAL

Une première bibliothèque numérique a été créée en 2003 par la bibliothèque de la **ville de Boulogne-Billancourt** en partenariat avec le fournisseur de contenus numériques Mobipocket.
(www.mobipocket.com)

Pour répondre à la demande de nombreuses associations de personnes handicapées, une seconde bibliothèque numérique, a été développée. Ont notamment participé à ce projet des partenaires comme :

- > le fournisseur de contenus numériques Numilog (www.numilog.com),
- > l'Association du Locked-In Syndrom (**ALIS**, www.alis-asso.fr),
- > l'Association française contre les myopathies (**AFM**, www.afm-france.org),
- > l'Association des Paralysés de France (**APF**, www.apf.asso.fr),
- > l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (mission handicap).
(www.aphp.fr rubrique offre de soins / handicap)

La qualité du partenariat autour de ce projet a permis l'ouverture au public de la BnH en janvier 2006.

¹ Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information :

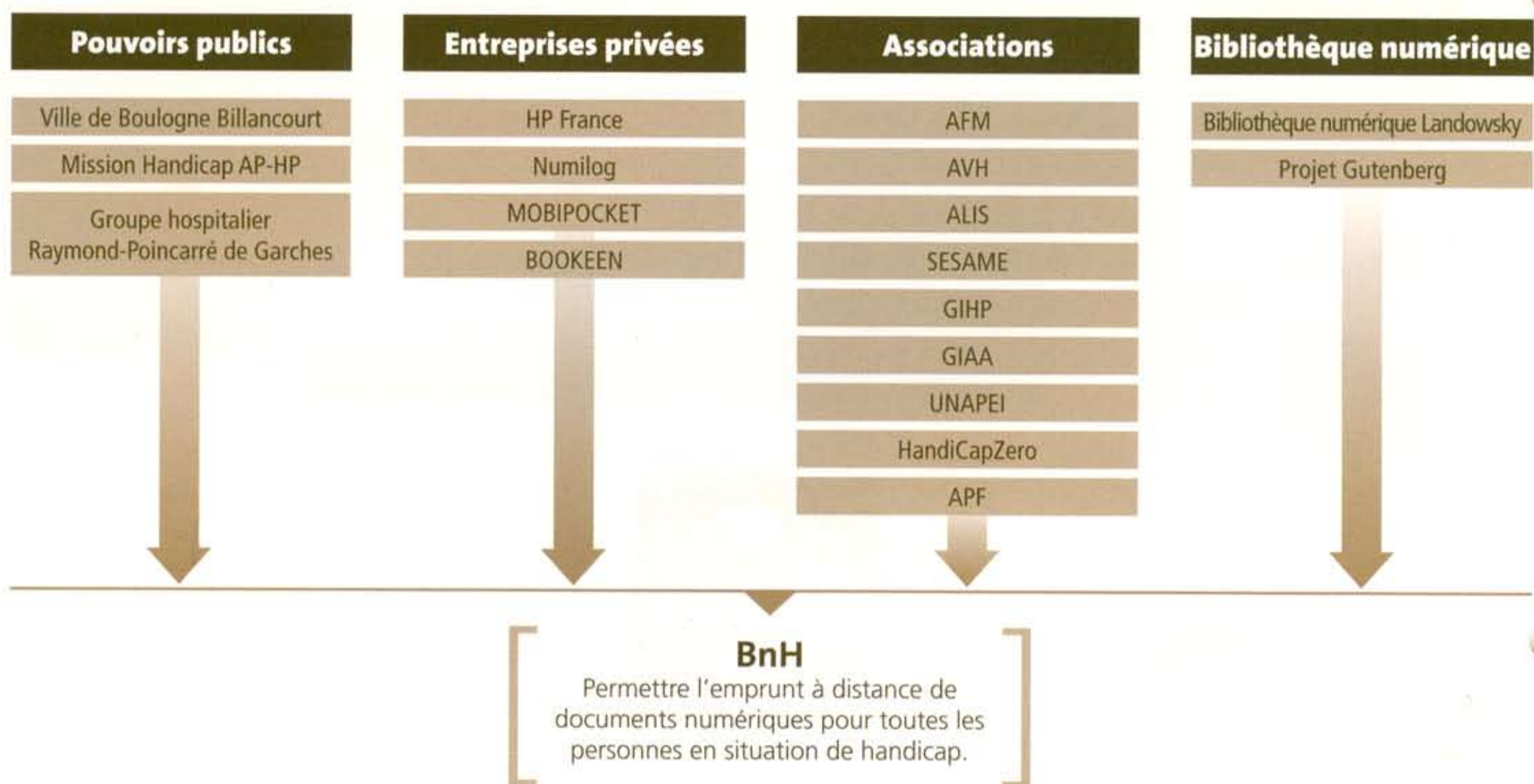
<http://eur-lex.europa.eu/lexuriserv/lexuriserv.do?uri=celex:32001L0029:fr:html>

² Loi n°2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information :

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/APEBD.htm>

Voir en particulier l'article L 122.5.7 °CPI.

LES ACTEURS



UN PROJET QUI FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION CONSTANTE

Dès l'origine les différents partenaires ont eu le souci d'évaluer le fonctionnement de la BnH.

Ainsi le projet a débuté par une phase expérimentale d'un an. Une étude a été lancée, dénommée ELUPHA (ou Etude de la Lecture nUmérique par les Personnes HANdicapées), visant à mesurer le bénéfice de la lecture numérique pour les personnes en situation de handicap. Un questionnaire en ligne a été soumis à un échantillon national d'utilisateurs.

Puis début 2007, après un an d'utilisation, la Ville de Boulogne-Billancourt a confié une étude scientifique, sous la forme d'une enquête de terrain, à une équipe universitaire, afin d'évaluer les usages de la BnH³.

Cette étude formule les constats suivants :

- > une autonomie accrue dans l'activité de lecture,
- > une insertion plus grande dans la vie sociale par l'accès aux ouvrages récents,
- > en revanche, l'insuffisance de documents sous droits d'auteur disponibles, et des difficultés d'utilisation.

Pour y remédier, l'évaluation énonce des recommandations techniques qui permettront de faciliter l'utilisation de la BnH.

CHIFFRES CLÉS (JUILLET 2007)

- > 1100 titres aux formats PDF et PRC pour les livres électroniques, WMA pour les livres audio
- > 55 % des oeuvres sont de la littérature générale, 45 % des oeuvres sont des documentaires

- > 3 semaines de durée de vie pour les téléchargements, de type chronodégradable
- > 92 critères d'accessibilité sont respectés (niveau or d'Accessiweb)
- > 2 handicaps particulièrement représentés parmi les usagers : handicap visuel et moteur
- > 400 lecteurs pendant la phase expérimentale
- > 2200 téléchargements effectués depuis début 2006

RÉFÉRENCES

- > Intervention d'Alain Patez, bibliothécaire en charge de la BnH, au congrès 2007 de l'Association des Bibliothécaires de France : www.abf.asso.fr/IMG/pdf/S5.2%20Patez.pdf
- > Article de Marie Lebert sur la BnH (octobre 2007). Disponible en français et en anglais : www.etudes-francaises.net/dossiers/BnH.htm

³ Sous la direction de Viviane Folcher, maître de conférence en ergonomie et psychologie à l'université de Paris 8.